i ont emprunt consistuit pour les deux tiers ou pour près de la moitié en ınnée. bons fédéraux à 4 pour cent, et le reste, au montant de £1,500,000, où le ayant obtenu la garantie impériale. Nous obtinues une moyenne de de ce £99 ls. 6d., comme il appert par les rapports de nos agents de lus en Londres, et je crois avoir raison de dire à la Chambre que le crise, résultat a été excessivement favorable et satisfaisant. Quant à l'emploi rgent, de ces fonds, je puis dire ou peu de mots qu'une partie considérable leures servira à payer des dettes et obligations qui portent un intérêt beaucoup plus élevé que celui que nous avons payé; une autre parchain, ne je tie sera affectée à nos améliorations sur le St. Laurent ou à payer ce que nous devons à l'Ile du Prince Edouard, et à une ou iesure deux affaires de ce genre; tandisque nous consacrerons le reste soit ole en aux travaux publics en voie d'exécution ou à éteindre certains autres it les emprunts dont l'échéance est prochaine. Je dois ajouter, M. l'Orateur, irs ne qu'il y a un point important sur lequel je désire appeler l'attention qu'à de la Chambre, et qui concerne dans une large mesure notre condition rentes actuelle. Je crois qu'il y a comparativement peu de députés qui conlsort naissent la somme énorme d'obligations secondaires auxquelles notre année Gouvernement s'est vu forcé de faire face pendant les deux ou trois conidernières années. A notre arrivée au pouvoir, nous constatâmes que Il est le chemin de fer Intercolonial proprement dit et le chemin de fer de rniers es des l'Ile du Prince Edouard occasionnaient une dépense considérable, et qu'il fallait aussi faire des déboursés très-élevés pour mettre en bon it pas état les lignes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, ainsi que la que pour continuer l'exécution des travaux publics secondaires que j'ai courir. mentionnés. Des sommes considérables étaient dûes pour des améliora-Rose, tions sur le fleuve St. Laurent, en vertu des dispositions de la loi; nnais. il fallait aussi payer une forte subvention à l'Ile du Prince Edouard on et pour mettre à effet le Traité relatif à l'achat de ses terres, et il se prunt faisait une dépense considérable sur les canaux, pour l'exploration du che-868-9, commin de fer du Pacifique, etc. M. l'Orateur, nous avons éteint la plupart ir les de ces obligations, et il nous reste assez de fonds pour faire face

aux autres. Pour donner à la Chambre une meilleure idée du mon-

mon